EGALITE PROFESSIONNELLE 2022 14-10-2022 SYSTRA FRANCE

PROPOSITIONS CFDT





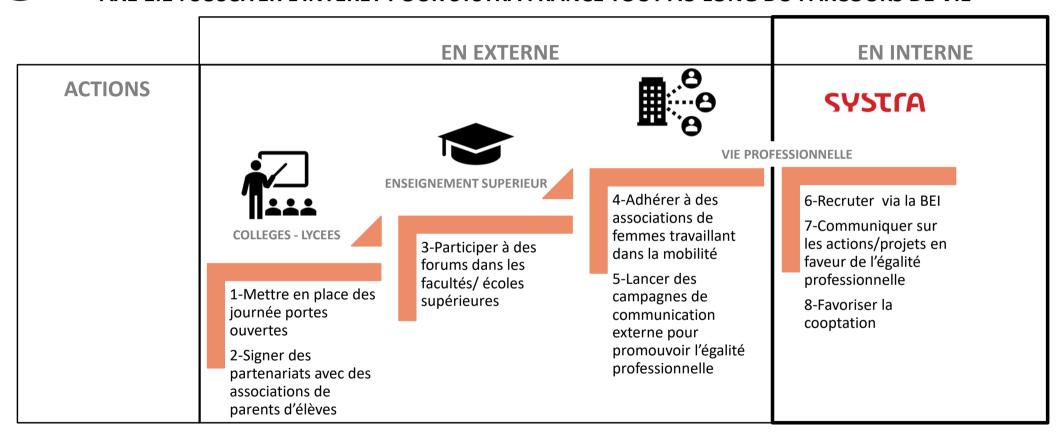
Propositions thématiques

Thème 1: Embauche et environnement inclusif



ENJEU CIBLE: ATTIRER ET FIDELISER LES FEMMES CHEZ SYSTRA FRANCE

AXE 1.1: SUSCITER L'INTERET POUR SYSTRA FRANCE TOUT AU LONG DU PARCOURS DE VIE



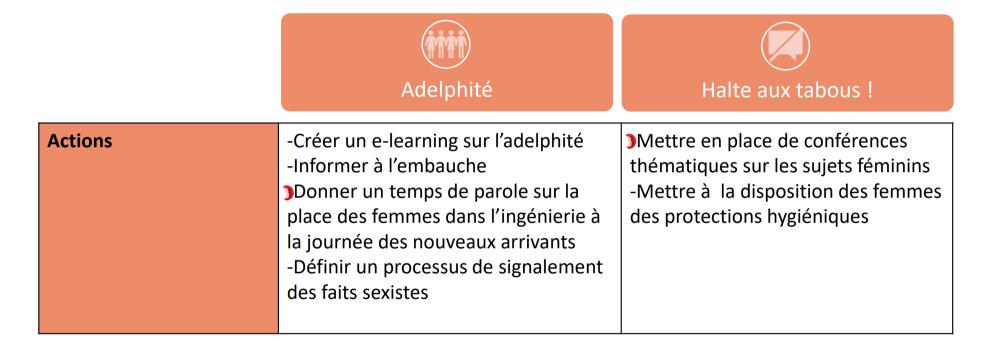


Thème 1: Embauche et environnement inclusif



ENJEU CIBLE: ATTIRER ET FIDELISER LES FEMMES CHEZ SYSTRA FRANCE

AXE 1.2: MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'INCLUSION DES FEMMES CHEZ SYSTRA FRANCE





Légende

Collaboration avec le réseau Women@SYSTRA

Thème 2 : Formation et développement des compétences





Reconnaissance interne



Savoir-être



Savoir-faire

Actions

-Privilégier les candidatures internes

)Garantir des temps d'échanges

Organiser un « trophée » de la reconnaissance professionnelle

Poursuivre l'exercice du mentorat (11 salariées bénéficiaires en France en 2022)

Former sur la confiance en soi et le syndrome de la bonne élève -Mettre en place une cellule spécifique pour valider des parcours diplômants avec une cible de 2 salariées par an

Légende

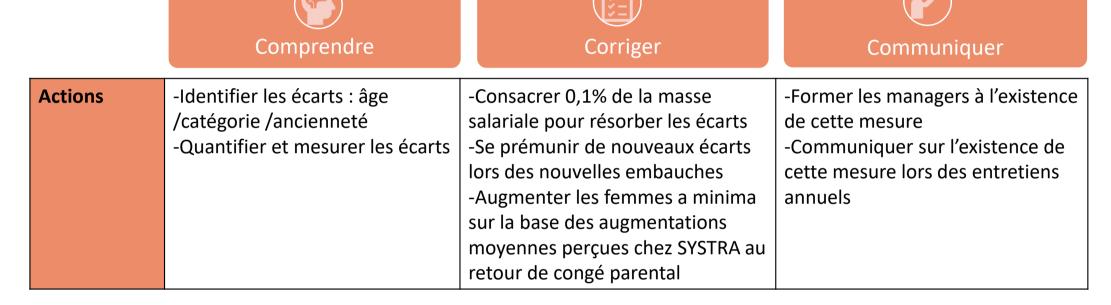
Collaboration avec le réseau Women@SYSTRA



Thème 3: Rémunération



ENJEU CIBLE: ASSURER UNE EGALITE DE REMUNERATION POUR UN MEME TRAVAIL





Thème 4 : Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la vie privée

ENJEU CIBLE : GARANTIR UN BON EQUILIBRE ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE PRIVEE

AXE 4.1: CONVERGER VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA VIE PRIVEE

ACTIONS



Droit à la déconnexion :

- -1-S'engager réellement à ne pas organiser de réunion avant 9h ou après 17h sauf circonstances exceptionnelles
- -2-Veiller à rappeler les règles en cas de circonstances perturbantes (type crise sanitaire)



Ecoute et accompagnement du salarié :

- -3-Rencontrer officiellement chaque salarié absent pendant plus de 3 mois consécutifs (action manager)
- -4-Mettre en place une procédure d'alerte « burn-out » (accord et affichage)
- -5-Rappeler au salarié l'existence d'un service d'écoute et de soutien psychologique (accord et affichage)



Facilitation du temps partiel :

- -6-Offrir la possibilité de temps partiel annualisé
- -7-Justifier par écrit tout refus, proposer une alternative pour le salarié type mobilité interne ou report



Thème 4 : Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la vie privée

ENJEU CIBLE : GARANTIR UN BON EQUILIBRE ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE PRIVEE

AXE 4.2: ACCOMPAGNER A LA PARENTALITE

A L'ARRIVEE D'UN NOUVEL ENFANT



- Autoriser les personnes enceintes à partir plus tôt :
 - 30 minutes par jour à partir du 3^{ème} mois de grossesse
 - 45 minutes par jour à partir du 5^{ème} mois de grossesse

PENDANT LA PETITE ENFANCE



TEMPS PARTIEL Ne pas refuser de temps partiel (jusqu'à 80%) si enfant de moins de 6 ans



 Compenser intégralement la perte de salaire pendant la durée du congé paternité (durée modifiée au 1º juillet 2021)



 Conserver la prise en charge à 100% de CESU pour garde d'enfant : 1800 euros par enfant maximum, jusqu'aux 6 ans de l'enfant

